

POUVOIR D'ACHAT ET CARRIERE

Les revendications de Solidaires

- des mesures de rattrapage compensant les pertes de rémunération sur 10 ans et une progression de la valeur réelle du point d'indice permettant a minima de compenser l'inflation réelle;

- un abondement immédiat du nombre (+ 60 points) et de la valeur du point d'indice (portée à 5 euros) ;

- l'amélioration des carrières et notamment la mise en place de carrières linéaires revalorisées ;

- une augmentation des volumes de promotions de C en B et de B en A et de fin de carrières ;

- la mise en place de mesures permettant aux agents ne pas stagner plus de trois ans dans le dernier échelon de leur grade ;

- la revalorisation des régimes indemnitaires (indemnités kilométriques, indemnité de résidence, supplément familial de traitement, etc.).

Solidaires

FONCTION PUBLIQUE



ET NOS REVENDICATIONS EN TERME DE POUVOIR D'ACHAT ?

Décidément, le Ministre de la Fonction Publique et son Secrétaire d'Etat refusent d'entendre les revendications des personnels !

Ils l'ont encore démontré lors de la parodie de « négociations salariales » pour 2012.

Alors que depuis l'année 2000 les fonctionnaires ont subi une perte de leur pouvoir d'achat de plus de 9 %, que l'évolution de leur salaire n'a été que de 0,5 % pour 2010, gelée pour 2011 et qu'ils se voient prélever mensuellement 0,27 % de leur traitement indiciaire correspondant au relèvement du taux de cotisation retraite, que l'inflation s'est élevée de mars 2010 à mars 2011 à + de 2 %...le ministre affirme que de 2007 à 2011, ces mêmes agents ont enregistré une hausse de leur pouvoir d'achat de 10 %. **Mais de qui parle t'il lorsqu'il affirme cela ?**

En bloquant pour la deuxième année consécutive la valeur du point d'indice (pour 2010), en n'abordant même pas le relèvement du début de la grille C indispensable pour suivre l'évolution du SMIC prévue pour le 1er juillet 2011, en approuvant le resserrement et le tassement de l'ensemble des grilles de la Fonction publique... ce même ministre prouve encore une fois, si besoin était, que le pouvoir d'achat des fonction-

naires (comme des autres salariés d'ailleurs) n'est pas sa préoccupation première !

Et il ose, encore, affirmer que le gouvernement a tenu ses engagements en termes de salaires et que toutes les mesures en faveur des fonctionnaires (GIPA, PFR, NES, augmentation de la rémunération des jeunes enseignants et le retour des suppressions d'emplois) ont fait que la hausse du pouvoir d'achat des fonctionnaires, d'environ 3,2 % en 2011, sera bien supérieure à l'inflation. **Mais de qui se moque t'il lorsqu'il dit toutes ces inepties ? Si pour le gouvernement l'impératif reste la maîtrise des comptes publics, pour Solidaires l'impératif c'est : l'augmentation du pouvoir d'achat des fonctionnaires.**

Le compte n'y est pas et Solidaires exige :

- La revalorisation de la valeur du point d'indice et de la grille en particulier pour les catégories C et B qui vont être directement touchées par la hausse du SMIC,
- l'augmentation du barème des indemnités kilométriques,
- le remboursement des frais de transport « domicile travail » pour tous les oubliés du décret 2010



CARRIÈRES ET REMUNERATIONS ... LES AGENTS PUBLICS DANS L'ŒIL DU CYCLONÉ !

Refonte de la carrière des agents de catégorie C en 2005 et 2006, refonte de la carrière des agents de catégorie B en 2009, refonte de la carrière des agents de catégorie A en 2010....Négociations salariales triennales et annuelles pour la Fonction publique...

Tout porte à croire que « tout va bien dans le meilleur des monde » surtout pour les agents publics !

Or, chaque fonctionnaire peut aisément, au vu de sa fiche de paie, constater que « le compte n'y est pas », que le nombre de points de son indice de traitement n'a guère évolué et que la

valeur, de ce même indice, n'a pas été revalorisée depuis l'année 2010.

Pourtant, le président de la République, le Ministre de la Fonction Publique ou encore le Secrétaire d'Etat ne cessent de clamer haut et fort qu'ils respectent la Fonction Publique et les agents qui y travaillent.

Mais comme nous l'avons déjà dit et écrit à Solidaires, ce ne sont que des « paroles et encore des paroles »...car il manque toujours les actes pour les matérialiser !

Les non-titulaires actuels seront majoritairement laissés pour compte !

ALORS, OÙ EN SOMMES-NOUS SUR LA REFONTE DES CARRIÈRES ?

Depuis 2005, les soit disant refontes des carrières ont tout simplement « revisité » toutes les grilles indiciaires des carrières des fonctionnaires, qu'ils soient agents de catégorie C, B ou A. Pour Solidaires, au-delà d'être très nettement insuffisant, c'est dans

un contexte de suppression massive d'emplois, de restructurations en tout genre, de dégradation des conditions de travail...ne pas vouloir reconnaître la qualification et la qualité du travail accompli par tous les agents publics.

POUR LA CATÉGORIE C : UNE RÉFORME JACOB QUI A UN GOÛT D'INACHEVÉ !

Figée dans le protocole Durafour de 1990, la carrière des agents de catégorie C a fait l'objet en octobre 2005 d'une première refonte puis d'une seconde en décembre 2006.

- Mise en place de 4 échelles de rémunération : échelle 3 à 6 (cette dernière remplace le NEI) mais avec seulement une revalorisation des indices de début de grille indispensable pour suivre l'évolution du SMIC...autant dire que pour la majorité des agents il n'y aura pas eu de gain indiciaire !

- Création d'un 11ème échelon (échelles 3 à 5) mais avec en contrepartie un allongement de la durée des carrières qui de 26 ou 28 ans est passée à 30 ans !

- Reclassement à l'échelle 4 des agents antérieurement titulaires, par concours, d'un emploi rémunéré à l'échelle 3 (agents techniques, gardiens d'immeubles, auxiliaire de puériculture, etc.). Toutefois, le dispositif prévoyait un re-

classement progressif des agents concernés à raison de 3 tranches annuelles : autant dire que les derniers servis ne l'auront été qu'en décembre 2009 !

Les mesures adoptées n'auront donc été que des réponses partielles et insuffisantes, ne bénéficiant seulement qu'à quelques agents ! Pour Solidaires, ce toilettage bâclé de la carrière n'a pas répondu aux attentes de la majorité des agents.

Solidaires exige donc :

une véritable réforme répondant aux enjeux et à la situation des agents de catégorie C et de meilleures conditions de reclassement en catégorie B des agents se situant actuellement au 7ème échelon de l'échelle 6.



LE NOUVEL ESPACE STATUTAIRE DE LA CATÉGORIE B...VOUS CONNAISSEZ ?



Oui, certainement, puisque chaque agent de catégorie B attendait légitimement cette refonte de sa carrière. **Mais que de déceptions au bout du compte.** Certes, carrières et grilles ont été revues mais certainement pas comme nous pouvions l'espérer : fusion des B types avec les CII, allongement des durées de carrière, suppression de l'accès direct par concours du 1er grade au 3ème grade, des conditions défavorables de reclassement des anciens grades vers les nouveaux grades, déclassement des carrières des B atypiques ...bref, les griefs n'ont pas manqué !

Pas moins de neuf amendements et quatre vœux ont été présentés par Solidaires, en juillet 2009, au Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat. Tous dénonçaient et exigeaient une véritable refonte de la carrière B, une véritable reconnaissance de la technicité et donc un abon-

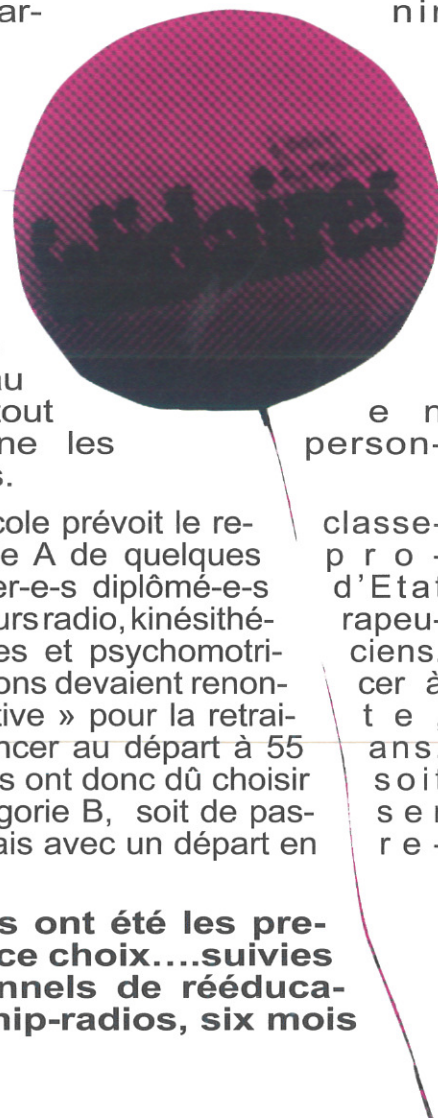
dement conséquent du nombre de points d'indice, la création d'un échelon terminal accessible à tous...et non ce simulacre de réforme qui nous était présenté...

Rien n'y a fait...rien n'a changé, et nos ministres se vantent aujourd'hui d'avoir donné « le jackpot » aux agents de catégorie B ! A ce jour, tous les ministères, toutes les directions n'ont pas encore adhéré à cette grille type et bon nombre d'agents partiront à la retraite (ou sont déjà partis) sans que le moindre euros ne soit venu garantir leur escarcelle.

Déclinée de l'Etat aux deux autres versants de la Fonction Publique, cette refonte n'a pas eu plus d'effets bénéfiques, bien au contraire, surtout ce qui concerne les personnels hospitaliers.

En effet, le protocole prévoit le rement en catégorie A de quelques professions : infirmier-e-s diplômé-e-s (IDE), manipulateurs radio, kinésithètes, orthophonistes et psychomotriciens. Mais ces professions devaient renoncer à la catégorie « active » pour la retraite c'est-à-dire, renoncer au départ à 55 ans. Ces fonctionnaires ont donc dû choisir de rester en catégorie B, soit de passer en catégorie A mais avec un départ en retraite à 60 ans !

Les infirmières ont été les premières à faire ce choix....suivies par les personnels de rééducation et les manip-radios, six mois plus tard.



e n
person-

classe-
p r o -
d'Etat
rapeu-
ciens.
cer à
t e ,
ans.
soit
s e r
r e -

Une véritable refonte de la carrière B, c'est pour Solidaires...

une revalorisation des indices de début de carrière et des indices terminaux du corps, une revalorisation indiciaire du premier grade et notamment à partir du 7è échelon revoir les indices de reclassement, le maintien du passage direct du 1er au 3è grade par concours professionnel sans condition de durée de service effectif en B, une augmentation indiciaire immédiate des deux derniers échelons du grade terminal et pour les personnels hospitaliers nommés en catégorie A, le maintien de la retraite à 55 ans !

ET LA RÉFORME DE LA CARRIÈRE DU A : UNE TROMPERIE MÊME PAS COMMENCÉE ... MAIS DÉJÀ TERMINÉE !

Nous savions, à Solidaires, que les organisations syndicales signataires du troisième volet du relevé de conclusion du 21 février 2008, relatif notamment aux carrières (CFDT-UNSA-CGC et CFTC) avaient arrêté de discuter sur la revalorisation des corps dits de « A type », administratifs et techniques, des trois versants de la Fonction publique (hors enseignants et assimilés et hors corps sous statut spécial)... tant les propositions du Secrétaire d'Etat étaient inacceptables.

Pour le Secrétaire d'Etat, la nouvelle grille devait répondre à trois enjeux, à savoir : la dynamisation des parcours professionnels, la reconnaissance et la prise en compte indiciaire de l'allongement de carrière.

Lors de la négociation, annoncée le 26 janvier 2010 avec toutes les organisations syndicales, nous n'avons donc pas été surpris de constater qu'il ne s'agissait même pas d'une revalorisation de l'ensemble de la grille : seuls le 1er échelon du premier grade et deux échelons du 2^e grade enregistraient une légère revalorisation indiciaire. Cependant un nouveau grade à accès fonctionnel, le GRAF, était créé mais ne concernait apparemment

encore pas tous les agents A puisque seuls certains employés supérieurs, titulaires du 2^e grade et remplissant certaines conditions, pouvaient y accéder !

S'il pouvait paraître normal que la Fonction publique élargisse les chances d'accès à des emplois de débouchés des agents de catégorie A, en créant un nouveau grade répondant aux trois enjeux, pour Solidaires, il paraissait tout à fait anormal et illégitime que l'ensemble des agents de cette catégorie, ne bénéficient de presque rien... les enjeux étant pourtant les mêmes !

Pour Solidaires, les améliorations à apporter ne manquaient pas :

- une revalorisation de 60 points d'indice pour tous les échelons des deux grades actuels,
- la création d'un 13^e échelon dans le 1er grade permettant ainsi aux agents de ne pas stagner ad vitam aeternam dans le dernier échelon, sans allongement de la carrière,
- sans oublier un correctif de classement des agents promu de B en A antérieurement au décret du 23 décembre 2006.

Solidaires FONCTION PUBLIQUE



C'est:

Solidaires ADLC
Solidaires CCRF & SCL
Solidaires Douanes
Union SNUi SUD Trésor Solidaires
SUD Centrale MINEFI
SUD CDC
SUD Culture Solidaires
SUD Recherche EPST
SUD Rural Equipement
SUD Travail affaires sociales
SUD Education
SUD Intérieur
SUD PTT
SUD Santé-Sociaux
SUD Collectivités territoriales
Solidaires Justice
SUD INSEE
Solidaires à l'Industrie
et au Développement Durable
Solidaires Finances
Solidaires Meeddat
SPASMET Solidaires
SNUPFEN Solidaires
SUD Aviation civile
SUNDEP Solidaires
Fédération autonome
de l'environnement (FAE)
Et c'est vous !

**Elections octobre 2011,
Votez pour vous, votez Solidaires!**

JUIN 2011

